Nations Unies S/PV.4690

Conseil de sécurité

Distr. générale
22 janvier 2003
Français
Original: anglais

Communiqué officiel de la 4690e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège de l'Organisation, à New York, le mercredi 22 janvier 2003 à 15 h 15

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué suivant a été publié par l'intermédiaire du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal :

« Le 22 janvier 2003, le Conseil de sécurité, conformément aux sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), a tenu sa 4690e séance à huis clos avec les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO).

Le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé de M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil. »

03-22005 (F) 220103 220103